

dégradées, ce dernier n'acceptant nullement que sa sœur s'occupe de sa mère.

(Preuve : Comparution personnelle des parties)

8. Ainsi, Monsieur [REDACTED] a rédigé et envoyé une abondante correspondance que ce soit par e-mail ou par lettre à [REDACTED]

(Preuve : Pièce 2 : Correspondance entre [REDACTED] et [REDACTED]; Pièce 3 : Correspondance entre [REDACTED] et [REDACTED]; Pièce 4 : Correspondance entre [REDACTED] et [REDACTED])

9. Dans cette correspondance, il prétend ignorer les motifs pour lesquels son frère et sa sœur auraient coupé tout dialogue avec lui et suppose qu'il s'agit d'une volonté de profiter de la situation de faiblesse de leur mère et de son patrimoine, ce qui sont des propos totalement diffamatoires. Par ailleurs, il sollicite également de nombreuses reprises que des montants lui soient versés.

(Preuve : Pièce 2 : Correspondance entre [REDACTED] et [REDACTED]; Pièce 3 : Correspondance entre [REDACTED] et [REDACTED]; Pièce 4 : Correspondance entre [REDACTED] et [REDACTED])

10. Dans certains courriers, il prend même pour cible l'épouse de [REDACTED] Madame [REDACTED]

(Preuve : Pièce 3 : Correspondance entre [REDACTED] et [REDACTED])

11. En sus de cela, il n'hésite pas à téléphoner tant sur les portables que sur les fixes des requérants à toutes heures du jour ou de la nuit, souvent en masquant son numéro de téléphone.

(Preuve : Comparution personnelle des parties)

12. Il tente également de prendre à partie Madame [REDACTED], qui, clairement en situation de faiblesse émotionnelle, se retrouve forcée à faire ou à dire des choses contre sa volonté, ce qui est particulièrement perturbant pour elle.